



Municipalité  
St-André-de-Restigouche

# Avis public

Est, par les présentes, données par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 05 juillet 2021, les membres du conseil ont adopté le règlement règlement 010-2021 sur la gestion contractuelle.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet deux-mille-vingt-un..

Johannie Tremblay, dir. gén. sec.-très.



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johannie Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 8<sup>ième</sup> jour de juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2021

Johannie Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière